

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20220411-002

du 11 avril 2022

n°002

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (53) : JM. AURIAULT, A. PICHON, B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, JM. MEUNIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, H. MATTARD, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), A. BRAGUIER, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, J. BOISSON

POUVOIRS (10) : Y.ERGÜL donne pouvoir à JP. ABELIN
T. BAUDIN donne pouvoir à JM. MEUNIER
J. MARECOT donne pouvoir à E. AZIHARI
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à J. MELQUIOND
S. RAYNAUD donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
S. GUÉGUEN donne pouvoir à M. LAVRARD
A.MESSAOUDENE donne pouvoir à F. BRAUD
F. MERCHADOU donne pouvoir à A. BRAGUIER
G. PRINCET donne pouvoir à M. FRESNEAU
J. ROY donne pouvoir à Y. TROUSSELLE

EXCUSES (18) : P. BAZIN, M. LATUS, C. CIBERT, M. FAVREAU, A. NOEL, P. BIGOT, I. RABUSSIÉ, B. FONTAINE, V. DESIRE, L. DUFFAULT, G. WIBAUX, P. BARBOT, P. LECLERC, JP. CONTE, C. PEPIN, F. SCHMITT, P. BERNARD, 1 siège vacant (élu de Naintré)

Nom du secrétaire de séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des stocks du magasin général - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

VU le 2° de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif à l'approbation du compte administratif,

VU l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales relatif au vote du compte administratif,

VU le rapport de présentation ci-joint

CONSIDERANT les documents ci-annexés décrivant, pour le budget principal et les budgets annexes :

- les ouvertures de crédits et les prévisions de recettes votées dans le cadre du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2021,
- les restes à réaliser à la clôture de l'exercice 2020,
- les réalisations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice 2021,

CONSIDERANT que les comptes de gestion et financiers de l'exercice 2021 retraçant :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20220411-002

du 11 avril 2022

n°002

page 2/3

- l'exécution du budget,
- la situation de la comptabilité générale,
- la situation des valeurs inactives,

ont bien été fournis par le comptable public pour le budget principal et les budgets annexes,

Monsieur le président ayant quitté la salle, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif pour l'exercice 2021 tel qu'il est dressé dans le tableau «résultat et consolidation du compte administratif 2021» ci-annexé,

- constate, pour le **budget principal** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2021	2 862 284,88 €	677 995,44 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	5 862 284,88 €	4 369 440,92 €
Résultat global après reports	5 862 284,88 €	254 452,67 €

- constate, pour le **budget annexe des transports urbains** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2021	300 971,55 €	-222 159,51 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	1 278 309,00 €	1 608 441,00 €
Résultat global après reports	1 278 309,00 €	626 803,34 €

- constate, pour le **budget annexe des ZAE** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2021	-2 629,77 €	-406 157,16 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	-1 544 742,26 €	-3 155 731,00 €
Résultat global après reports	-1 544 742,26 €	-3 155 731,00 €

- constate, pour le **budget annexe de la gestion redevances déchets** :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
--	---------------------------	--------------------------

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20220411-002

du 11 avril 2022

n°002

page 3/3

Résultat de l'exercice 2021	10 566,01 €	€
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	79 465,72 €	€
Résultat global après reports	79 465,72 €	€

- constate, pour le budget Immobilier Économique:

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2021	182 903,11 €	-229 990,59 €
Résultat global de clôture (intégrant les résultats des exercices précédents)	452 878,22 €	-382 629,24 €
Résultat global après reports	452 878,22 €	-444 361,10 €

- constate, pour le budget magasin général :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice 2021	0,00 €	

Vote : **Adopté à l'unanimité**

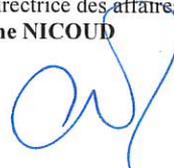
POUR : 58

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 F. MERY, Y. TROUSSELLE (+ 1 pouvoir), P. BARAUDON

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 JP. ABELIN

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD



Rapporteur : Monsieur Henri COLIN
Conseil communautaire du 11 avril 2022

Adoption du compte administratif 2021

Note de présentation

Ce compte retrace les écritures de l'exercice 2021, constate la reprise des résultats cumulés fin 2020 et détermine les résultats cumulés fin 2021, pour le budget principal, pour les budgets annexes des transports urbains, de l'aménagement des zones d'activités, de la gestion des déchets (redevances), de l'immobilier économique et de la gestion des stocks du magasin général.

Compte tenu des engagements préparés par les différents services, les rattachements des charges à l'exercice de la section de fonctionnement (commandes effectuées en 2021, service fait en 2021 mais dépenses mandatées en 2022) ont été correctement réalisés, permettant d'avoir une présentation sincère du compte administratif.

En accompagnement du projet de délibération et de la présente note, il est proposé un compte administratif, afin de permettre une meilleure appropriation des comptes.

BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement.

En apparence, le résultat de l'exercice de la section s'établit en excédent à 2 862 284,88 € contre un déficit de 164 264,69 en 2020.

Les recettes sont supérieures aux prévisions inscrites. En effet, compte tenu de la crise sanitaire et du contexte économique, nous avons adopté des budgets prévisionnels prudents.

Elles s'élèvent à 59 657 389,62 € de mouvements réels, 1 557 293,16 € de mouvements d'ordre.

Les recettes du **chapitre 73 (impôts et taxes)** sont quasiment stables par rapport à 2020. Le produit des contributions directes (article 73111 à 73114) s'établit à 15,4 M€ en 2021, montant en diminution par rapport à 2020 du fait de la baisse de la taxe d'habitation qui est compensée par une fraction de TVA (9 M€) et une compensation CET (CVAE et CFE) de 2,7 M€.

Pour rappel : le taux moyen pondéré de la CFE de 24,18 % a été voté en 2017 avec un lissage sur 7 ans du taux. En 2021, les taux appliqués par communes ont été les suivants :

Communes	Taux 2021	Communes	Taux 2021
Angles-sur-l'Anglin	23,45 %	Mondion	22,88 %
Antran	22,88 %	Monthoiron	24,93 %
Archigny	24,93 %	Naintré	24,93 %
Availles-en-Châtelleraut	24,93 %	Orches	23,47 %
Bellefonds	24,93 %	Ouzilly	21,70 %
Bonneuil-Matours	24,93 %	Oyré	22,88 %
Buxeuil	22,88 %	Pleumartin	23,45 %
Cenon-sur-Vienne	24,93 %	Port-de-Piles	22,88 %
Cernay	23,29 %	Saint-Christophe	22,88 %
Châtelleraut	24,93 %	Saint-Genest-d'Ambière (dans ZAE)	23,46 %
Chenevelles	23,45 %	Saint-Genest-d'Ambière	23,10 %
Colombiers	24,93 %	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	22,88 %
Coussay-les-Bois	23,45 %	Saint-Rémy-sur-Creuse	22,88 %
Dangé-Saint-Romain	22,88 %	Savigny-sous-Faye	23,17 %
Doussay	24,28 %	Scorbé-Clairvaux	23,29 %
Ingrandes	22,88 %	Senillé-Saint-Sauveur	24,93 %
La Roche-Posay	23,45 %	Sérigny	22,88 %
Leigné-les-Bois	23,45 %	Sossais	24,16 %
Leigné-sur-Usseau	22,88 %	Thuré	24,93 %
Lençloître	23,63 %	Usseau	22,88 %
Les Ormes	22,88 %	Vaux-sur-Vienne	22,88 %
Lésigny	23,45 %	Vellèches	22,88 %
Leugny	22,88 %	Vicq-sur-Gartempe	23,45 %
Mairé	23,45 %	Vouneuil-sur-Vienne	24,93 %

Outre le produit des contributions directes, ce chapitre regroupe aussi le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour 5,4 M€, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 1 M€ et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 7 M€.

Concernant les **dotations et subventions** (chapitre 74), elles sont réalisées à hauteur de 16,9 M€ contre 15,5 M€ en 2020 et sont supérieures de 2,3 M€ aux inscriptions budgétaires.

Les dotations de compensation (4,01 M€) sont supérieures au montant de 2020 (4,01 M€) du fait de la compensation de la CET.

Les **autres recettes réelles** (activités des services, revenus des immeubles et autres produits de gestion. . .) sont supérieures aux réalisations de 2020 (+ 1,4 M€) soit + 1 M€ de refacturation avec la Ville, + 0,1 M€ du secteur sportif, + 0,3 M€ produits des activités annexes (recyclages des déchets).

Pour mémoire, les conventions de services communs entre Grand Châtellerault et la Ville de Châtellerault existent depuis 2017. Les refacturations pèsent sur le chapitre 011 lorsqu'elles représentent une dépense pour Grand Châtellerault et sur le chapitre 70 lorsqu'il s'agit d'une recette (remboursement). Le montant facturé en 2021 sur la base des dépenses de 2020 s'est élevé à 706 800,00 € :

SERVICES COMMUNS	Dépenses	Recettes
Commande publique	19 814,90	
Finances	109 203,79	
Communication		83 233,22
Développement durable		162 287,97
Habitat, Gestion Immobilière et Foncière		152 758,99
Juridique	4 634,00	
Ressources Humaines		239 209,80
Archives		33 265,95
Evaluation des politiques publiques		6 466,20
Numérique		207 316,73
Courrier et reprographie		78 468,86
GEPB Entretien	121 631,80	
Direction générale	923,23	
TOTAL	256 207,72	963 007,72

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont de 54 833 789,78 € (56 023 488,94 € en 2020), tandis que les mouvements d'ordre s'élèvent à 3 518 608,12 € (pages 13 à 15).

Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 14,6 M€ dont les attributions de compensation pour 14,4 M€. Les dépenses réelles relevant directement des décisions du conseil sont de 40,2 M€ contre 41,3 M€ en 2020. Cette différence s'explique notamment par une diminution des dépenses COVID en 2021.

Les principales autres dépenses comprennent :

- pour 22,9 M€ **les charges de personnel** (chapitre 012) en augmentation par rapport à 2020 de 2,5 %,

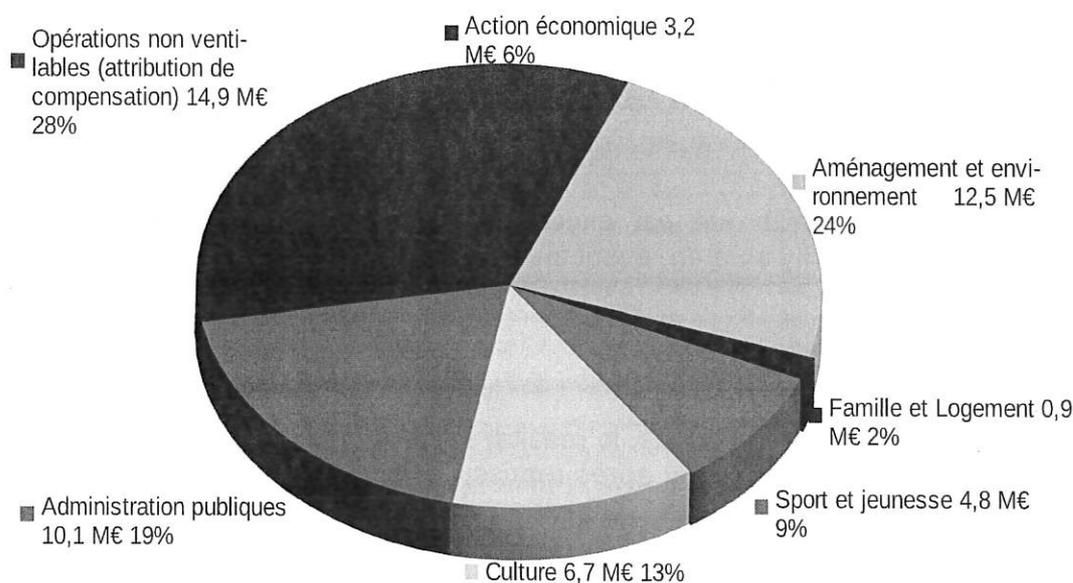
- les charges à caractère général (chapitre 011), représentent un montant (12,8 M€) inférieur aux inscriptions (- 1,1 M€). Elles intègrent le remboursement des services communs pour un montant de 256 207,72 € pour Châtellerault (tableau ci-dessus) et plusieurs autres communes (tableau ci-après).

- o **Entre plusieurs communes et Grand Châtellerault :**
 - **Services communs gérés par Grand Châtellerault :**

Communes	Prévention, santé et QTV au travail	Développement durable	Instruction des autorisations d'urbanisme	Service numérique	TOTAL
Angles su l'Anglin		228,60 €			228,60 €
Antran	61,08 €	710,40 €			771,48 €
Archigny	69,81 €	667,20 €	3 589,74 €		4 326,75 €
Availles-en-Cht	113,44 €	1 026,00 €	6 625,08 €	4 543,58 €	12 308,10 €
Bellefonds	17,45 €				17,45 €
Bonneuil-M.	148,35 €	1 258,20 €	8 995,14 €		10 401,69 €
Buxeuil		577,80 €			577,80 €
Cenon s/ Vienne	1 601,30 €	1 096,80 €	3 880,80 €		6 578,90 €
Châtellerault	4 860,32 €		69 174,22 €		74 034,54 €
Chenevelles		84,80 €			
Colombiers	107,20 €	801,76 €	4 435,20 €		5 344,16 €
Coussay-les-Bois		568,80 €			568,80 €
Dangé-Saint-Romain		1 843,80 €			1 843,80 €
Doussay			1 191,96 €		1 191,96 €
Ingrandes s/ V.	938,00 €	1 057,20 €			1 995,20 €
La Roche Posay	235,61 €	925,80 €	13 305,60 €		14 467,01 €
Leigné-Les-Bois	34,91 €	244,15 €			279,06 €
Leigné sur Usseau	17,45 €				17,45 €
Lençloître		1 504,20 €	10 062,36 €		11 566,56 €
Lésigny			2 120,58 €		2 120,58 €
Leugny		262,20 €			262,20 €
Les Ormes	104,72 €				104,72 €
Monthoiron	53,60 €		1 524,60 €		1 578,20 €
Mairé		97,80 €			97,80 €
Naintré	1 151,87 €	3 510,00 €	20 415,78 €		25 077,65 €
Orches	34,91 €	237,00 €			271,91 €
Ouzilly			5 114,34 €		5 114,34 €
Oyré	34,91 €	612,00 €		250,00 €	896,91 €
Pleumartin		733,80 €	2 896,24 €		3 630,04 €
Port de Piles		204,24 €			204,24 €
Savigny /s Faye	23,12 €	220,80 €	665,28 €		909,20 €
Scorbé-Clairvaux		1 386,60 €	7 040,88 €		8 427,48 €
St Genest d'Ambière		735,30 €			735,30 €
St Gervais les 3 c	1 889,40 €	793,20 €			2 682,60 €
St Rémy s/ Cr.		240,60 €			240,60 €
Senillé-St-Sauv.	165,80 €	1 092,60 €	7 394,75 €		8 653,15 €
Serigny	67,00 €				67,00 €
Thuré	235,61 €	1 735,20 €	8 563,48 €		10 534,29 €
Usseau		301,44 €			301,44 €
Vaux sur Vienne		347,70 €			347,70 €
Velleches		241,80 €			241,80 €
Vicq sur Gartempe		403,20 €			403,20 €
Vouneuil s/ V		1 255,80 €	10 076,22 €		11 332,02 €
TOTAL	11 965,86 €	27 006,79 €	187 072,25 €	4 793,58 €	230 753,68 €

Les autres charges de gestion courante (chapitre hauteur de 4,2 M€ (4,9 M€ en 2020). Cette diminution s'explique par une diminution de la subvention au budget transports (250 k€ en 2021 contre 500 k€ en 2020) ainsi qu'à l'office de tourisme et aux 3T (662 k€ contre 998 k€ en 2020). On peut également souligner une diminution des créances admises en non-valeur (130 k€). Ce chapitre comprend également la contribution au syndicat du Seuil du Poitou (412 k€ contre 430 k€ en 2020), et les subventions aux associations (1 907 contre 1 982 k€).

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par secteur d'activités



Les dépenses d'ordre de 3,5 M€ comprennent essentiellement la dotation aux amortissements, constitutive de l'autofinancement de la section d'investissement.

Evolution des dépenses CA 2020/2021 :

	Réalisé	Réalisé 2020	Réalisé
	2020	sans reversement du résultat d'assainissement	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	56 023 489	53 673 760	54 833 788
Variation en euros			1 160 028
Variation en %			2,07 %

Dans les pages annexes à la présentation par nature des comptes, sont présentées les réalisations par fonction conformément à la réglementation M14, permettant d'avoir une vision du fonctionnement des principaux secteurs d'activités.

Les pages détaillées ne sont pas jointes au document n°
envoyées par messagerie à la demande.

En conclusion, le résultat de fonctionnement à la fin de l'exercice 2021 est le suivant :

résultat de l'exercice 2021 :	2 862 284,88 €
résultat reporté de 2020 :	+ 3 000 000,00 €

solde brut :	+ 5 862 284,88 €
dépenses reportées :	0,00 €

solde net de fonctionnement :	+ 5 862 284,88 €

Le résultat de l'exercice passe de 2,2 M€ en 2020 à 2,9 M€ en 2021.

Il vous est rappelé que cet excédent doit en priorité couvrir le déficit d'investissement, lorsqu'il y en a un, avant toute autre possibilité d'affectation.

La section d'investissement

Tous mouvements confondus, le résultat strict de l'exercice est en excédent de 677 995,44 €. Le résultat global après reprise de l'excédent de 2020 et la prise en compte des reports sur l'exercice 2022 est en excédent de 254 452,67 €.

Il convient d'analyser essentiellement **les mouvements réels** :

- **en dépenses**, les réalisations s'élèvent à 9 086 452,73 €, tandis que les reports (crédits engagés en 2021 mais qui seront mandatés en 2022) sont de 5 437 208,24 €. Ces dépenses concernent essentiellement le remboursement du capital de la dette, l'aménagement extérieur de la Manu, l'équipement numérique, la rénovation des gymnases et des travaux de voirie communautaire.

Les subventions d'équipement sont en stabilité par rapport à 2020. Ces dernières concernent essentiellement les opérations liées aux OPAH, les fonds de concours aux communes et les aides à l'hôtellerie.

L'attribution de compensation en investissement retracée au compte 2046 s'est élevée en 2021 à 1 085 050 €, montant inférieur à 2020 (- 60 109 €)

L'ensemble des dépenses d'investissement a été financé par l'autofinancement, le résultat antérieur, les subventions et le FCTVA.

- **les recettes réelles** s'établissent à 7 803 133 € et 1 322 219 € de reports sur 2022. 1 M€ d'emprunt a été souscrit en 2021.

L'encours de la dette s'élève donc à 11,2 M€ au 31 décembre 2021 contre 11,1 M€ au 31 décembre 2020.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORT

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le 
ID : 086-248600413-20220411-CC_20220411_002-DE

Le budget annexe Transports Urbains retrace l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la mobilité dont la compétence transports scolaires, transports urbains et vélibléu.

La section de fonctionnement s'élève à 6 527 605 € en recettes et 6 226 633 € en dépenses. L'exercice 2021 a donc engendré un excédent de 300 972,55 € (augmentation du VT)

Les principales recettes sont le versement mobilité pour 3 761 632 € (en augmentation de 730 000 € par rapport à 2020), la subvention du budget principal pour 250 000 € (500 000 € en 2020) et la subvention de la Région (2 050 067 €) ;

Les principales dépenses sont le paiement de la contribution forfaitaire au délégataire de service public (Kéolis) pour 3,1 M€, à Transdev pour 1,4 M€, à Avenir Atlantique pour 0,6 M€.

L'exécution de **la section d'investissement** comprend, en dépenses, essentiellement le remboursement du capital de la dette et la commande de 2 bus GNV (Gaz Naturel Véhicules)

En recettes, en dehors des opérations d'ordre, il est à noter la récupération de TVA auprès du délégataire. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2021.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net d'investissement après reports et prise en compte des résultats de 2020 est excédentaire de 626 803,34 €.

L'encours de la dette s'élève donc à 3,9 M€ au 31 décembre 2021 contre 4,3 M€ au 31 décembre 2020.

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS (redevance)

Ce budget est entièrement consacré à collecter la redevance déchets sur l'ancien territoire des Vals de Gartempe et Creuse.

La section de fonctionnement s'élève à 794 322,27 € en recettes et 783 756,26 € en dépenses.

L'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 10 566,01 €. Les recettes sont constituées du montant des redevances (790 k€) et les dépenses de la cotisation au SIMER (762 k€), d'admissions en non valeur et de dégrèvement (18 k€).

Il n'y a pas de dépenses en investissement.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 79 465 €.

BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER ECONOMIQUE

Ce budget regroupe toutes les opérations liées à l'immobilier économique et au très haut débit (du fait d'un assujettissement à la TVA de droit commun).

La section de fonctionnement s'élève à 781 136,43 € en recettes et 598 233,32 € en dépenses.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 452 878,22 €.

Le montant des dépenses d'investissement correspond à l'extension du réseau THD (fibre) et à des raccordements d'entreprises soit 327 087 €.

Le résultat net d'investissement après reports et prise en compte des résultats de 2020 fait apparaître un déficit de 444 361,10 €.

Aucun emprunt a été souscrit en 2021.

L'encours de la dette s'élève à 3,5 M€ au 31 décembre 2021 contre 3,9 M€ au 31 décembre 2020.

BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ce budget regroupe l'ensemble des zones d'activités de la communauté d'agglomération qui font l'objet d'une gestion de stocks de terrains.

Le résultat cumulé de fonctionnement fait apparaître un déficit de 1 544 742,26 €.

La section d'investissement, après report, s'établit en déficit de 3 155 731 €.

Les équilibres des opérations d'aménagement s'effectuent après la vente de l'ensemble des terrains.

BUDGET ANNEXE DU MAGASIN GENERAL

Les opérations retracées dans ce budget concernent la gestion du stock des produits transitant par le magasin général.

Ce dernier doit s'équilibrer parfaitement. L'équilibre se fait par le constat de la variation de stocks.

Les flux ont été stables entre 2020 (1,7 M€) et 2021 (1,7 M€).

Il n'y a pas de dépenses en investissement, ni de dette

LES RESULTATS CONSOLIDES

Le résultat consolidé des différents budgets s'établit ainsi :

	Résultat brut total au 31 décembre (fonds de roulement)	Solde net total après reports
Budget principal	10 231 725,80 €	6 116 737,55 €
Transports urbains (SPIC)	2 886 750,00 €	1 905 112,34 €
ZAE	-4 700 473,26 €	-4 700 473,26 €
Gestion des déchets	79 465,72 €	79 465,72 €
Immobilier économique	70 248,98 €	8 517,12 €
Magasin général	0 €	0 €
TOTAL	8 567 717,24€	3 409 359,47 €

Ainsi le fonds de roulement total au 31 décembre était excédentaire de 8,6 M€, tandis que le solde net après reports s'établit à 3,4 M€.

Il est rappelé que les SPIC ont une trésorerie propre qui n'est pas commune au budget principal et autres budgets annexes.

